

Rapport annuel

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES
Secteur de VOSNE ROMANEE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	ETAT DE LA DETTE	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17
■	DÉGRÈVEMENT	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIST ST GEORGES pour le **Secteur de VOSNE ROMANÉE** regroupe les communes de FLAGEY-ECHÉZEUX, GILLY LES CITEAUX, VOSNE ROMANÉE et VOUGEOT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 714 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ (LYONNAISE DES EAUX) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} février 2012. La durée du contrat est de 11 ans et 11 mois. Il prend fin le 31 décembre 2023.

L'avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date de prise d'effet	Objet
2	30/01/2017	Application lois Warsmann et Brotte, application construire sans détruire, alerte fuite, renouvellement branchements, nouveau tarif .

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE GEVREY-CHAMBERTIN	Alimentation de Chambolle Musigny et Morey-Saint Denis	2012	20
Convention d'Import Permanent	EX SIE DE LA PLAINE DE NUITS	Achat d'eau en cas de ressource non conforme, pour mélange avec celle du Syndicat.	2011	

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Source de la Bornue	50	254 390	287 168	+12,88 %
Total des prélèvements [m³]		254 390	287 168	+12,88 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]
Ex SIE DE LA PLAINE DE NUITS	2 333	3 527

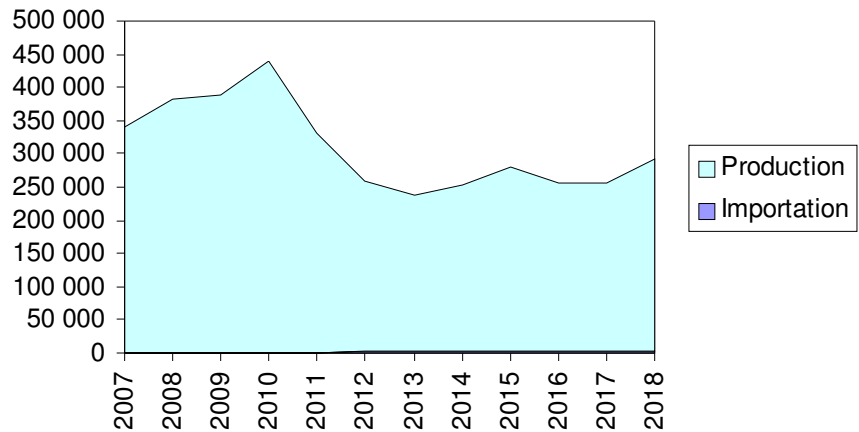
• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Station de traitement de VOSNE ROMANÉE Traitement complet	1 000	254 390	287 168	+12,88 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	254 390	287 168	+12,88 %
Importations	2 333	3 527	+51,18 %
Total général	256 723	290 695	+13,23 %

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

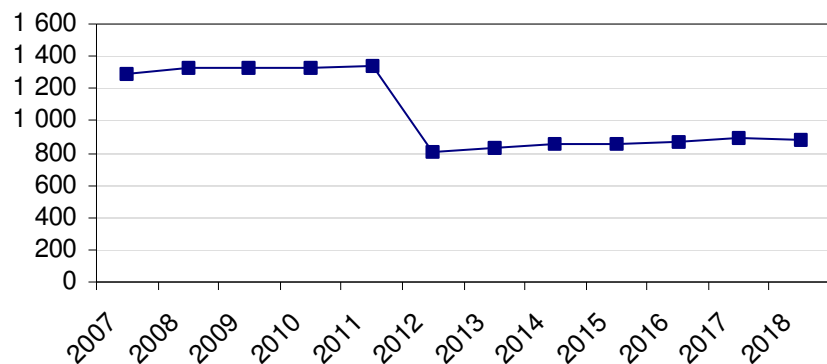


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	887	874	-1,47 %
Nombre d'abonnements non domestiques	5	4	-20,00 %
Nombre total d'abonnements	892	878	-1,57 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

FLAGEY-ECHÉZEAUX	213
GILLY LES CITEAUX	333
VOSNE ROMANÉE	231
VOUGEOT	101
Total des abonnés	878

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

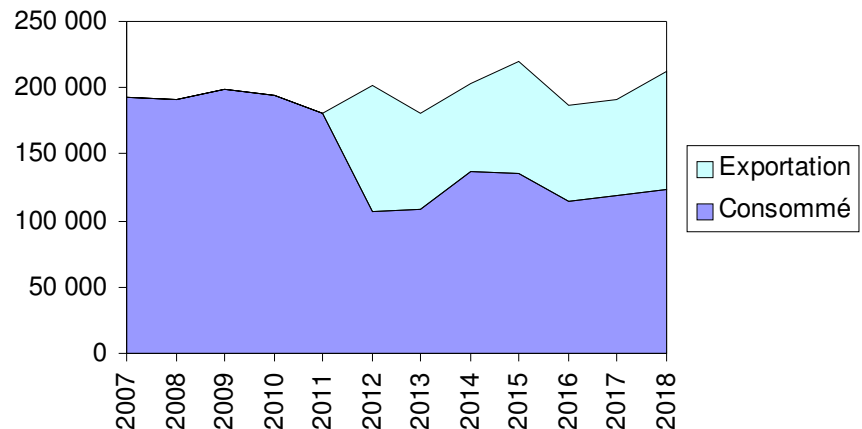
Volumes [m ³]	2017	2018	Variation
Volume produit	254 390	287 168	+12,88 %
Volume importé	2 333	3 527	+51,18 %
Volume exporté	- 72 425	- 89 120	+23,05 %
Volume mis en distribution	184 298	201 575	+9,37 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	118 747	123 818	+4,27 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	118 747	123 818	+4,27 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 141,0 m³ par an. Elle était de 133,1 m³ en 2017.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2017 [m ³]	Exporté en 2018 [m ³]
Ex COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE GEVREY-CHAMBERTIN : Communes de Chambolle Musigny et Morey Saint Denis	72 425	89 120
Volume total exporté	- 72 425	- 89 120

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	27,8	28,3	+1,91 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
06/12/2016	délibération fixant les nouveaux tarifs pour le délégataire dans le cadre de l'avenant N° 2.
18/12/2018	Délibération de la Communauté de Communes qui introduit un changement du tarif de l'eau potable pour la part collectivité .

Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 7,41 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2019 :
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 37,58 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,27 €

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES Secteur de VOSNE ROMANEE

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,70	40,82	+2,82 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5920	0,6090	+2,87 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,00	18,00	-14,29 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,71	0,71	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,04	0,04	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

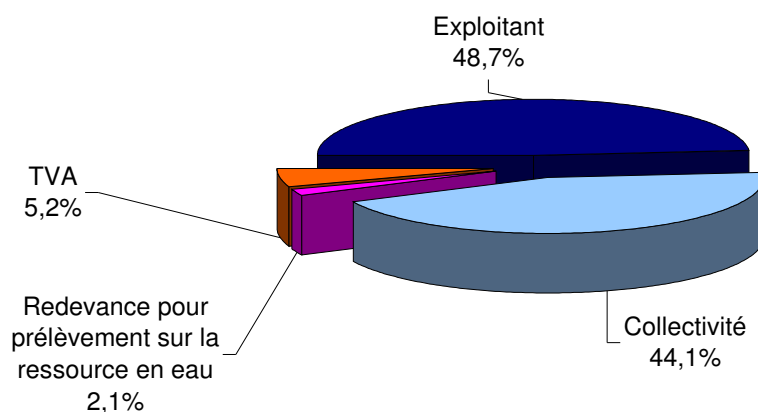
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	110,74	113,90	+2,85 %
Collectivité	106,20	103,20	-2,82 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,80	4,80	0,00 %
TVA	12,20	12,20	0,00 %
Total [€ TTC]	233,94	234,10	+0,07 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,07 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,95 €/m³

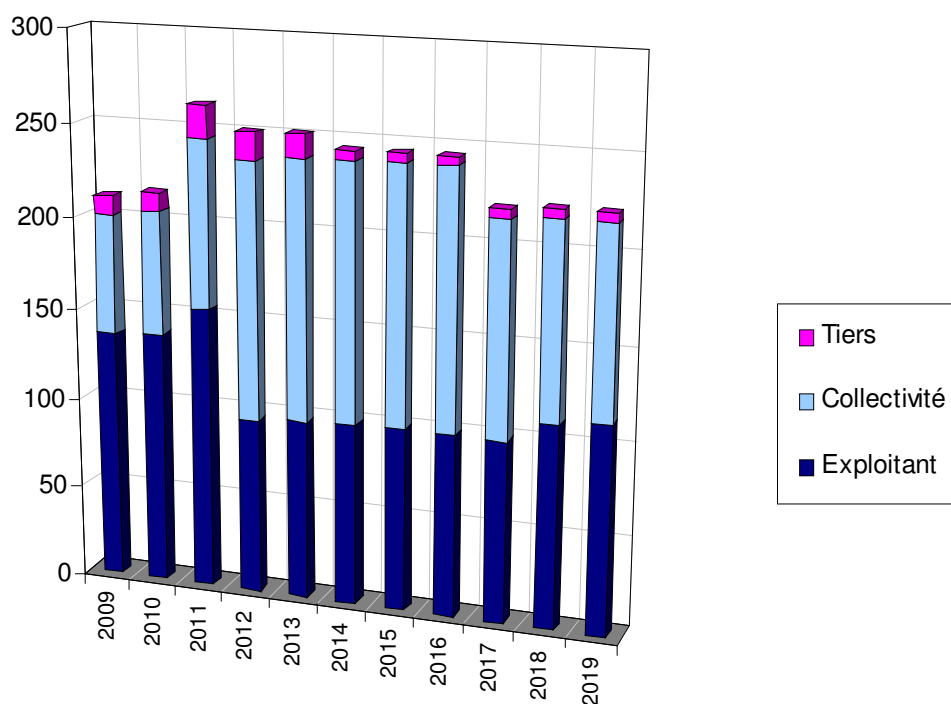
Répartition au 1er janvier 2019



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	136,06	64,62	10,50	211,18
2010	137,47	67,02	10,15	214,64
2011	153,67	91,02	17,80	262,49
2012	95,36	140,20	14,69	250,25
2013	97,74	140,20	13,02	250,96
2014	98,76	140,20	4,80	243,76
2015	99,34	140,20	4,80	244,34
2016	99,74	140,20	4,80	244,74
2017	98,74	116,20	4,80	219,74
2018	110,74	106,20	4,80	221,74
2019	113,90	103,20	4,80	221,90



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES Secteur de VOSNE ROMANEE

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,70	40,82	+2,82 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5920	0,6090	+2,87 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,00	18,00	-14,29 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,71	0,71	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,04	0,04	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,27	-6,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

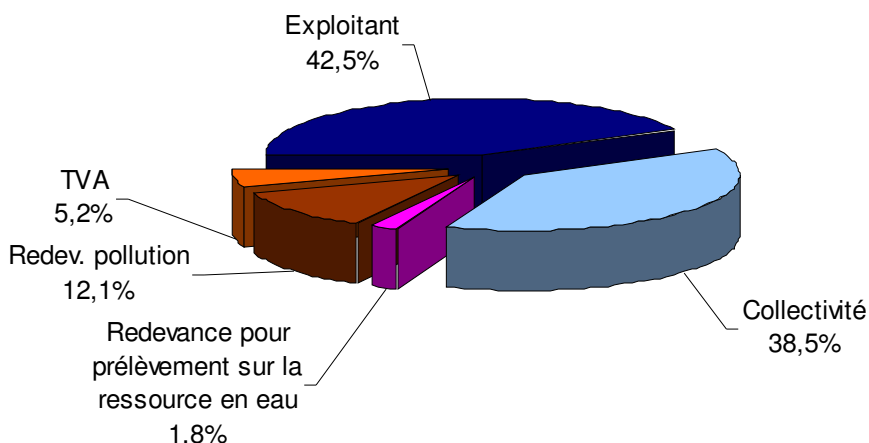
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	110,74	113,90	+2,85 %
Collectivité	106,20	103,20	-2,82 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,80	4,80	0,00 %
Redevance de pollution domestique	34,80	32,40	-6,90 %
TVA	14,11	13,99	-0,85 %
Total [€ TTC]	270,65	268,29	-0,87 %

Variation : Total TTC
- 0,87 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,24 €/m³

Répartition au 1er janvier 2019



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	86 648,12 €	81 185,25 €	+1,38
Recettes de volume exporté		6 657,32 €	
Total recettes de vente d'eau	86 648,12 €	87 842,57 €	+1,38 %
Autres recettes			
Fonds de renouvellement		43 260,05 €	-
Total des recettes	86 648,12 €	131 102,62 €	+51,3 %

- Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	108 945,00 €	106 951,00 €	-1,83 %
dont abonnements	34 839,00 €	35 727,00 €	+2,55 %
Recettes de volume exporté	26 152,00 €	28 025,00 €	+7,16 %
Total recettes de vente d'eau	135 097,00 €	134 976,00 €	-0,09 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	7 834,00 €	11 090,00 €	-
Autres recettes	6 244,00 €	8 273,00 €	-
Total des recettes	149 175,00 €	154 339,00 €	+ 3,5 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	11	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	10	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Source de la Bornue

	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA PLAINE DE NUITS

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

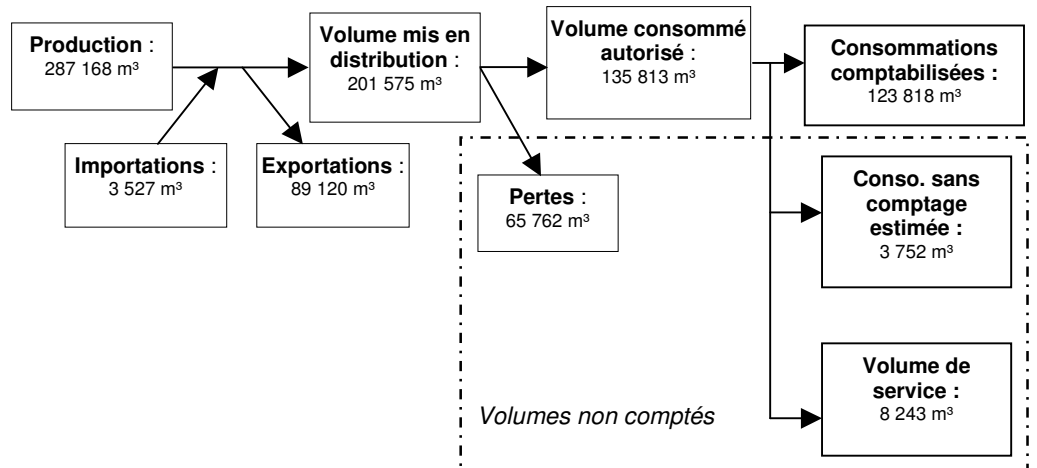
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	-	-
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
Nombre de points total obtenus			95
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 752 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 8 243 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	85,5 %	87,6 %	82,2 %	81,6 %	77,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

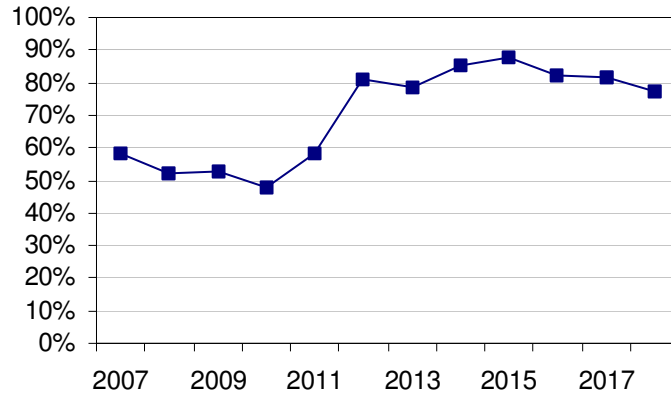
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	5,2	7,6	6,9	6,5	7,5

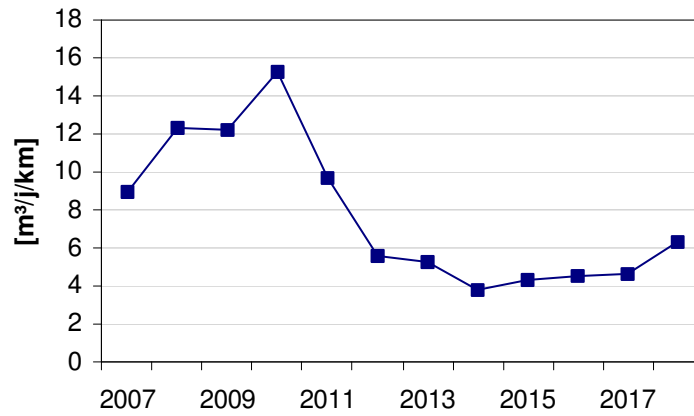
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,8	4,3	4,5	4,7	6,4

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Clôture autour du captage de la Bornue	8 844 €	
Renouvellement canalisations: fin programme pluriannuelle (marché DESERTOT, maîtrise d'œuvre Merlin)	91 376 €	

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	18	18
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	2 %	2 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	461 832,60 €	436 292,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	45 107,88 €	45 100,00 €
dont en intérêts	19 567,39 €	18 500,00 €
dont en capital	25 540,49 €	26 600,00 €

Pour 2018, valeurs estimée

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	17 718,78 €	19 169,59 €	24 762,00 €	24 014,00 €	26 000,00 €

Pour 2018, valeurs estimée

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance		
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0

■ DÉGRÈVEMENT

Description	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers traités	4	3	4	5	4
Nombre de dossiers acceptés	4	3	4	5	4
Volume total dégrévé (m ³)	1 767	14 132	17 796	6 257	392